

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on m'informe qu'il n'y a pas eu de correspondance d'échangée entre l'Office national de l'énergie et la Federal Power Commission des États-Unis concernant la distribution, aux États-Unis, de gaz naturel en provenance de l'Ouest du Canada. Dans ces conditions, je demanderais au député de retirer sa motion.

M. Harding: D'accord, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

LA POLITIQUE PÉTROLIÈRE

Motion n° 57—**M. Thomson** (Battleford-Kindersley):

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport du groupe spécial sur la formulation de la nouvelle politique pétrolière du Canada.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ignore l'existence d'un groupe spécial d'étude chargé de formuler la nouvelle politique pétrolière du Canada. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): D'accord, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

LA POLITIQUE QUANT AUX AFFAIRES INDIENNES

Motion n° 65—**M. Howard** (Skeena):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de la politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le député demande des copies de notes ou de conversations échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Les conversations qui ont eu lieu jusqu'ici, exception faite de la correspondance qui sera déposée à la suite de la motion n° 63 portant production de documents, sont considérées comme confidentielles. Il ne serait pas dans l'intérêt des gouvernements ni des Indiens de déposer ces renseignements à ce stade-ci des pourparlers. Aussi, je prierais

l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je m'y oppose, car, à mon avis, le gouvernement n'a nullement le droit de participer à des négociations concernant les droits des Indiens sans mettre le public au courant. Je ne puis accepter de retirer la motion. Elle est trop importante.

M. l'Orateur: Elle est reportée pour débat ultérieur.

LA CONFÉRENCE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 74—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports et documents présentés en octobre 1969 à la Conférence sur la main-d'œuvre de la santé nationale organisée sous l'égide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit au député de Winnipeg-Nord qu'un rapport contenant ces renseignements serait publié un peu plus tard. En conséquence, le député de Winnipeg-Nord m'a prié de demander que la motion soit retirée.

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

LES COMITÉS DU CABINET

Motion n° 91—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la liste de tous les comités du Cabinet du gouvernement du Canada et des ministres fédéraux qui font partie de chacun de ces comités, comme en a fait état le premier ministre le 15 octobre 1969 au cours d'une conférence de presse à l'Édifice national de la presse.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer cette motion au nom de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre a toujours estimé que les dispositions prises par le cabinet en vue de l'accomplissement des tâches dont il est solidairement responsable concernent le cabinet lui-même et qu'elles ne sont pas, normalement, divulguées. L'honorable représentant acceptera peut-être, pour cette raison, de retirer sa motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.